

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	Cadre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	
Autorisation de Recherches Minières (ARM		
Crique Bon Espoir sud, commune de Saint-	Laurent du Maroni	
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	GREEN and GOLD	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	VIERA DA ROCHA Vanda, présidente	
RCS / SIRET 8 2 3 8 3 2 1	2 6 0 0 0 2 8 Forme juridique	SAS
	z o o o o z o o o o o o o o o o o o o o	
loiana	az à votro domando l'annovo obligatoiro	n°1
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoire	n·1
	au des seuils et critères annexé à l'article R. 12	22-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des (Préciser les éventuelles rubriques issues d'au	
20		
28	Ouverture de travaux de recherches minières.	
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	ı formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent		
	raire des travaux de recherches minières dans le	e cadre d'une ARM (ici de 2 km²) située
·	nt à caractériser un gisement minéral (ici aurifèr	e) en vue de solliciter ultérieurement
un à deux titres d'exploitation (AEX).		

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de déterminer le potentiel aurifère des placers alluviaux et colluvionnaires présents sur le site en vue d'éventuels travaux d'exploitation minière ; pour cela, il est indispensable de mener une prospection minière décrite comme suit :

- implantation de tests (puits) à maille régulière pour bien quadriller la zone d'investigation avec pose de rubalises,
- creusement de puits à la pelle mécanique de faible tonnage (21 t) et mesure des couches rencontrées (argile stérile, sable, gravier),
- évaluation de la teneur en or du niveau aurifère (gravier) par échantillonnage de l'ordre de 10 à 30 litres/puits et lavage à la batée puis récupération du concentré (or, minéraux lourds) à des fins d'analyse,
- détermination sur le terrain de la surface potentiellement minéralisée, mesures au GPS des différentes caractéristiques du projet.

Une fois les données collectées, leur analyse permet d'estimer la valeur économique des zones prospectées.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

La préparation de la prospection implique :

- un layonnage sommaire à la pelle mécanique : 4 m de large x 9,5 kml,
- lors du layonnage, des franchissements de cours d'eau seront réalisés (ici, au nombre de 6 traversées). Leur franchissement fera l'objet d'une déclaration préalable dans le cadre de la Loi sur l'Eau.

L'ensemble du matériel de prospection (seaux gradués de 10 litres, batées, pelle-pioche, rubalise, décamètre, sachets) et du matériel de bivouac (bâches, cordes, , cuisine, vivres, eau, hamacs, EPI, trousse de pharmacie, ...) sera acheminé avec le matériel lourd par la piste de Paul Isnard puis en suivant celle de Bon Espoir sur 20,2 km. Là, on suivra la piste carrossable de direction SSE amenant au camp SGTS (AEX n°04/2019) longue de 7 km. Une fois au camp, il faudra ouvrir un layon de pelle sommaire de direction générale Est sur 1,8 km. Le layon suivra ensuite les flats des deux périmètres en optimisant au maximum son tracé. Un campement provisoire (sous forme de carbet bâche) sera installé sur chacun des deux périmètres de l'ARM.

Les moyens matériels de base sont : 1 pelle excavatrice sur chenilles de 21 tonnes, 1 quad et 1 pick-up 4 x 4, du matériel de prospection (seaux, batées, pelle-pioche, etc.), 1 téléphone satellite, 1 GPS. L'équipe sera composée d'un technicien minier, de trois manœuvres et d'un conducteur d'engin.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les puits de prospection seront implantés tous les 25 m sur les lignes de prospection espacées de 400 m et orientées perpendicu-lairement à la direction générale du flat à prospecter ; ils seront creusés puis rebouchés à la pelle mécanique. Un total de 60 puits est prévu.

Le fonçage des puits s'effectue en plusieurs étapes :

- l'humus et les argiles de surface sont mis de côté, en tas séparés,
- le gravier foisonné est échantillonné dans des seaux, à raison de 10 à 30 litres par puits,
- la hauteur, la nature et la granulométrie de chaque horizon sont notées,
- la prise de point GPS du puits,
- les échantillons de gravier sont lavés à la batée dans le cours d'eau à proximité. Seul le concentré est conservé puis rapatrié sur Kourou pour analyses.
- le puits est comblé en prenant soin de remettre les couches dans leur état originel (gravier puis argiles de surface et enfin humus).

Une partie de cette phase de travaux consiste également à caractériser l'environnement du site (GPS et prise de notes) : dimensions du flat, relevé des cours d'eau, type de végétation rencontrée, présence de sauts, de marécages, d'anciens chantiers créoles et/ou clandestins, de vestiges archéologiques ou non, ...

La décision de l'autorité environneme	entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisa	tion(s).			
D'après la note de la DEAL du 28/12/2013 sur la nouvelle procédure d'ARM, celle-ci vaut :					
- consentement de l'ONF à réaliser des travaux de recherches minières sur le domaine forestier privé de l'état prévu à l'article					
L.121-1 du code minier.					
	iniers prévu à l'article L.162-10 du code minier,				
- déclaration au titre de l'article L.214-3	B du code de l'environnement sur le périmètre qu'	elle couvre.			
·	ı titre de l'article L.214-3 du code de l 'environnem	ent pour l'acheminement du			
matériel lourd voué à la prospection jus	qu'au périmètre couvert par les ARM.				
4.5. Dimensione at a grant faithfuile de de mar	valak akan marifala silah ala da Kaménakian mué alam la				
	rojet et superficie globale de l'opération - préciser le				
Grana	eurs caractéristiques	Valeur(s)			
		24.26.10			
ARM composée de 2 rectangles (0,5 x 2	km)	2 km² (total)			
4.6 Localisation du projet					
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long °	_'" Lat ° ' " _			
a implantation	1 5 4 4 5 5 5 6 5 6 5				
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)				
Projet localisé sur un des affluents	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,				
du fleuve Mana.	38° ; 43° a), b) de l'annexe à				
	l'article R. 122-2 du code de				
Il est situé sur la commune de Mana	l'environnement :				
Lanca and any Carada are announted a					
Les coordonnées des sommets de		_'" Lat°'"			
l'ARM en RFG95, UTM22N sont	Point d'arrivée : Long °	_'" Lat ° ' "_			
communiquées en annexes 2 et 5.	Communes traversées :				
	Commune de Saint-Laurent-du-Maroni.				
	Samuel Samuel de la companya de la c				
Jo	oignez à votre demande les annexes n° 2 à 6				
		·			
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	on d'une installation ou d'un ouvrage existant?	Oui Non X			
4.7.1 Si oui, cette installation ou	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluati	On Oui Non X			
environnementale ?					
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemer					
différentes composantes de votre					
indiquez à quelle date il a été auto	risé ?				

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Sur le territoire de la commune de Saint-Laurent du Maroni, en site isolé, au sein de la forêt équatoriale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		La commune de Saint-Laurent-du-Maroni a un Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi) sur ses zones littorales. Prescrit par l'AP n°980/DDE du 15/05/2009.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?			Le projet se situe à environ 45 km au sud-est de la ville de Saint-Laurent du Maroni et 62 km au sud-sud-ouest du bourg de Mana, très loin des points de captage en eau de consommation.
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	X		Le layonnage a un faible impact au sein du massif forestier. Afin de minimiser les effets négatifs de ce type de projet sur l'environnement, une pelle mécanique de petit tonnage (21 tonnes) et de faible envergure est utilisée, les accès sont sommaires (pas de terrassement) et optimisés (les gros arbres (diamètre > 30 cm) sont contournés), les puits sont réhabilités dès la fin de l'échantillonnage.Le franchissement de cours d'eau est susceptible de perturber de manière temporaire le milieu aquatique. On limitera leur nombre à 6 unités. Durée des travaux : estimée à 4 semaines.
			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Layonnage sommaire au sein du massif forestier (4 m de largeur): - accès hors ARM = 1,0 km - accès dans ARM = 7,0 km - lignes de puits (12 unités) = 1,5 km Total = 9,5 km, soit 3,8 ha au total. Une pelle mécanique de petit tonnage (et de largeur réduite) est utilisée pour minimiser cet effet.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	\boxtimes		Le ravitaillement du personnel et du carburant pour la pelle mécanique se fera par les pistes de Paul Isnard et de Bon Espoir (tous les 15 jours) La circulation en quad du camp au chantier de prospection sera de 2 fois/jour, soit 10 fois/semaine.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes		Bruit de la pelle mécanique lors de ses déplacements. Une pelle mécanique de petit tonnage aux normes UE est utilisée pour réduire les nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×		Le déplacement de la pelle mécanique provoque de légères vibrations. Une pelle mécanique de petit tonnage est utilisée pour minimiser cet effet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	Les travaux se réaliseront de jour.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Rejet de gaz d'échappements émis par la pelle mécanique, le pick-up et le quad.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-il des effluents ?		×	Lors de la traversée de crique, l'eau peut se charger en MES le temps du franchissement (quelques minutes). Lors du lavage d'échantillon de gravier à la batée (de 5 à 10 litres de matériau/batée), l'eau peut se charger en MES. Effets temporaires (de l'ordre de quelques minutes)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Production de déchets verts inertes lors du défrichement d'accès et d'ordures ménagères bio et non bio-dégradables; celles-ci seront ramenées en fin de mission pour être traitées dans un centre agréé du littoral. Pas de déchets dangereux ou polluants: la pelle, qui fait l'objet d'entretiens mécaniques réguliers, sera révisée (vidange, changement de filtres) avant son départ sur site.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×		Possibilité de découverte de vestiges archéologiques lors du layonnage et du fonçage de puits. Si c'est le cas, une déclaration sera immédiatement faite à la maire de Saint-Laurent du Maroni et au service archéologique de la DAC Guyane .
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	squels :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Afin de limiter l'atteinte portée au massif forestier lors du layonnage, un trajet optimisé de la pelle mécanique a été étudié pour réduire la distance linéaire déforestée. Ce trajet prend en compte les traversées de criques qui sont également optimisées (6 de prévues). L'utilisation d'une pelle mécanique aux normes UE, de faible tonnage et d'envergure réduite permet également de limiter au maximum le défrichement. Les gros arbres (diamètre > 0,3 m) et les espèces protégées rencontrés seront protégés et feront l'objet de mesures d'évitement. Lors des franchissements de crique, la mise en place temporaire de troncs en travers de la crique permettra de limiter la mise en suspension de matières puis le passage sera restauré une fois la traversée réalisée.
- Les puits de prospection seront peu nombreux (60 unités) et de faible profondeur (3 m max.); ils seront rebouchés une fois l'échantillonnage réalisé avec les matériaux excavés, repositionnés selon leur état originel.
- Le stockage d'hydrocarbures sera limité sur site (aux seuls besoins de la semaine) sur un dispositif équipé de système de rétention. La pelle mécanique sera révisée avant travaux afin d'éviter d'avoir de la maintenance à faire sur site (source potentielle de pollution).
- L'évacuation des déchets (dont les ordures ménagères non bio-dégradables) aura lieu en fin de mission.
- Le technicien minier de GREEN GOLD a l'expérience de ce genre de mission et est sensible aux normes de sécurité, d'hygiène et environnementales.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car les travaux prévus ici présentent un faible impact sur le milieu environnemental : le défrichement est limité et sommaire réalisé par un engin mobile et peu encombrant, pas de terrassement hormis le fonçage de puits de moins de 3 m de profondeur, aucun camp pérenne (démontable), les mesures de prévention prévues pour le stockage des hydrocarbures permettent d'éviter toute pollution, l'ensemble des franchissements de crique est maîtrisé, les puits de prospections sont rebouchés immédiatement après échantillonnage (limité à quelques kg/puits), tous les déchets seront évacués en fin de mission.

Le projet se situe en SDOM 3 (estimé sans contrainte).

8. Annexes

8	.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	\times
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 1 : Informations relatives au pétitionnaire

Annexe 2 : Plans de situation du projet et coordonnées de l'ARM "crique Bon Espoir sud" en UTM22, RGFG95

Annexe 3 : Vues satellitaires du projet d'ARM

Annexe 4 : Schéma de pénétration du domaine forestier et plan de projet relatif aux travux envisagés

Annexe 5 : Shapefile ESRI de l'ARM "crique Bon Espoir sud" de la SAS GREEN and GOLD en UTM22, RGFG95

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à K

Kourou

le, 8 juin 2021

Signature

REEN & GOLD

de Zénobe Gramme, ZI Pariacabe
Tél: 0594 32 15 58
823 832 126 00028 - APE: 0729Z

/omda/dechus